

Prince de Mimasaka, et UDONO, membre du Ministère des Finances, et comprend douze articles, dont le plus important est le dixième qui ouvrait aux Américains les ports de Shimoda dans la province d'Idzu, et d'Hakodate, dans l'île de Yeso. Ratifié par le Président des Etats-Unis en 1854, les ratifications de ce traité furent échangées à Shimoda le 21 février 1855.

Les gouvernements anglais et français se montrèrent inquiets des agissements des Américains, d'autant plus que l'on faisait courir le bruit que le Commodore Perry avait obtenu des avantages particuliers du gouvernement des îles Lieou-K'ieou. La lettre suivante du Ministre de la Marine et des Colonies au Ministre des Affaires Etrangères témoigne de cette préoccupation :

Paris, le 25 janvier 1854¹.

Monsieur le Ministre et cher Collègue, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13 de ce mois, pour me transmettre divers renseignements sur l'expédition dirigée dans les mers de Chine & et du Japon par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, ainsi que sur les concessions que le Commodore PERRY aurait obtenues du Gouvernement de Napa-Kiang (îles Liéou-Khiéou), avantages qui ne tendraient à rien moins qu'à créer, pour les Américains, un établissement permanent sur cette île, comme au Port Lloyd (île Bonin).

Ces îles, considérées comme point de relâche et de ravitaillement, relie naturellement, par Honolulu, les côtes d'Amérique avec le Céleste Empire et le Japon ; elles ont

1. Ce document ainsi que les suivants et le texte du traité sont inédits.